



La Petite-Pierre, le 20 mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Retour à la nature, soyez prudents !

Après le drame de la nuit du 18 au 19 mai et la chute mortelle d'un homme de 27 ans du haut du rocher interdit d'accès du Falkenberg, nous appelons à la plus grande prudence et à respecter les consignes de sécurité et d'accès aux sites. Les Vosges du nord sont un territoire idéal pour se ressourcer après cette longue période de confinement. Sentiers balisés, patrimoine naturel, châteaux et forteresses du vertige sont autant d'idées de sorties. Mais tous les secteurs ne sont pas autorisés. Il en va de votre sécurité et du respect pour la faune et la flore sauvages. Soyons vigilants, nos incursions dans les espaces naturels doivent être envisagées en toute sécurité, discrets et respectueux de quelques règles de bon sens. Ce week-end de l'Ascension particulièrement attendu, les tournées de surveillance seront renforcées par les gardiens de la Réserve Naturelle Nationale des rochers et tourbières du pays de Bitche.

Une cinquantaine des plus beaux sentiers balisés, à pied ou à vélo, sont rassemblés sur le site www.randovosgesdunord.fr. Il permet de préparer votre itinéraire selon votre envie de difficulté, de durée, et de découvrir en photos les merveilles qui le jalonne. Que ce soit le sentier de château en château, les cascades de la Heidenkirche, les boucles du verre et du cristal, les 6 premières étapes de la traversée du Massif des Vosges – GR53, les arbres remarquables, vous y trouverez de nombreuses informations.

Dans votre parcours, évitez les rochers et points de vue qui ne figurent pas sur les circuits balisés et respectez les restrictions figurant sur la signalétique, parfois temporaires. Il en va de votre sécurité mais aussi de celles des espèces protégées, tels que le Faucon pèlerin, le Hibou Grand-duc et le Grand Corbeau qui sont très sensibles au dérangement surtout durant leur période de reproduction qui s'étend jusqu'à fin juillet. Veillons à ne pas les perturber en restant sur les sentiers balisés.

La végétation qui se développe, difficilement sur les dalles rocheuses des sommets est aussi très fragile. Le piétinement la détruit ou la modifie sérieusement. Là encore, merci de rester sur les sentiers balisés.

Plus encore qu'en temps normal, cette nature qui nous accueille doit être traitée avec précaution. Pendant le confinement, la nature a bénéficié d'une tranquillité qui lui a été favorable. Ce serait dommage que notre joie d'être « déconfiné » conduise à des nuisances.

Vous êtes donc invités à pratiquer et à faire connaître autour de vous les sites autorisés et les bons réflexes à adopter dans la nature pour préserver le calme et la tranquillité nécessaires à la faune pour survivre.

Bonnes balades, et n'oublions pas : soyons prudents & responsables.

> LES BONS REFLEXES

Je prends connaissance des zones protégées et réglementées / Avant votre départ, planifiez votre sortie en localisant les zones protégées et prenez connaissance de la réglementation des espaces protégés.

Je reste sur les itinéraires balisés / Les animaux sauvages s'habituent ainsi à la présence de l'Homme et sont moins dérangés.

Je respecte le silence de la nature / Les espèces les plus fragiles ont besoin de calme pour survivre, les humains le recherchent pour se ressourcer.

Je tiens mon chien en laisse / Les chiens en liberté peuvent provoquer la fuite des animaux sauvages et compromettre la nidification des oiseaux nichant au sol. Attention ! Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans certains espaces protégés.

Je privilégie les activités en journée / La nuit, la faune est habituée au calme et à l'absence d'activité humaine. L'aube et le crépuscule sont des moments où les animaux sont les plus actifs pour chercher leur nourriture.

Les grimpeurs sont invités à respecter la charte pour la pratique de l'escalade sur les rochers des Vosges du nord (<https://www.parc-vosges-nord.fr/article/une-charte-pour-escalader-sans-abimer-lenvironnement>) et à ne grimper que sur les sites conventionnés à cet effet.

Contacts presse : Anne Eich / a.eich@parc-vosges-nord.fr / 06 27 51 20 94 – 03 88 01 49 59



www.facebook.com/parcvosgesnord

Le Parc Naturel régional des Vosges du Nord est né en 1975. Il regroupe 82 000 habitants sur 111 communes et 128 000 hectares, entre l'Alsace et la Lorraine. Classé réserve mondiale de biosphère par l'Unesco depuis 1989. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.